

Technologue en radiologie (TR)

Technologue en radiologie au Nouveau-Brunswick

Les technologistes en radiologie (TR) travaillent dans des établissements de soins de santé, comme les hôpitaux, les cliniques et les centres de cancérologie. La profession comprend quatre spécialités: la radiographie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et la résonance magnétique.

Au Nouveau-Brunswick, la technologie en radiation médicale est une profession réglementée. Pour travailler comme technologue en radiologie médicale, vous devez satisfaire à toutes les exigences du processus de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger et vous devez être inscrit à l'Association des technologistes en radiation médicale du Nouveau-Brunswick (ATRMNB) et à l'Association canadienne des technologistes en radiation médicale (ACTRM).

Fondée en 1942
l'association canadienne des technologies en radiation médicale est l'autorité de l'évaluation et de l'agrément à l'échelle nationale pour la plupart des TR au Canada. À l'heure actuelle, l'ACTRM compte 12 000 membres.

La reconnaissance des compétences professionnelles acquises à l'étranger consiste à s'assurer que les connaissances, les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau d'études acquis dans un autre pays sont comparables aux normes établies pour exercer une profession ou un métier au Canada.

Pour exercer au Nouveau-Brunswick, vous devez faire évaluer vos diplômes d'études, votre maîtrise de l'une des deux langues officielles et votre expérience de travail par l'ACTRM. Par la suite, vous devez faire une demande pour passer l'examen national d'agrément et, une fois que vous avez réussi l'examen, vous pouvez faire une demande d'adhésion pleine et entière auprès de l'ATRMNB.

Les TR sont des membres clés de l'équipe de soins de santé; ils recueillent des renseignements très importants en matière de diagnostic et de traitement; ils exercent la fonction de conseillers auprès des radiologues, des radio-oncologues et d'autres fournisseurs de soins de santé. Les TR jouent aussi le rôle d'éducateurs, de techniciens et de thérapeutes spécialisés ainsi que de consultants interdisciplinaires.

La profession englobe la pensée critique, la résolution de problèmes et l'utilisation d'équipement et d'interfaces informatiques à la fine pointe de la technologie pour assurer la présentation exacte et dans un délai raisonnable de diagnostic par imagerie et de procédures thérapeutiques.

Comment faire reconnaître mes titres de compétences?

Première étape : Évaluation des titres de compétences

Vous pouvez commencer votre demande à l'étranger. Cependant, vous devez passer l'examen d'agrément au Canada.

Bien que l'ATRMNB est l'organisme de réglementation de la province, l'ATRMNB s'occupe de processus de reconnaissances de titres de compétences acquis à l'étranger. Consultez le site www.actrm.ca pour plus de détails sur l'évaluation des titres de compétences.

Deuxième étape : Compétences linguistiques

Pour exercer comme TR au Nouveau-Brunswick, vous devez démontrer la maîtrise de l'une des deux langues officielles, le français ou l'anglais. Voici une liste des examens acceptés et les notes de passages exigées :

Compétences linguistiques à l'écrit :

- Examen d'anglais comme langue étrangère sur Internet (iBT) (Test of English as a Foreign Language – internet-based (iBT)). La note de passage 73;

- Examen d'anglais comme langue étrangère sur papier (TOEFL) (Paper-based Test of English as a Foreign Language (TOEFL). La note de passage 500;
- Systèmes d'évaluation de l'anglais international (International English Language Testing Systems [IELTS] academic (AC). La note de passage 6;
- Systèmes d'évaluation de l'anglais international (International English Language Testing Systems [IELTS] formation générale (GT). La note de passage 6; et
- Michener English Language Assessment Battery (MELAB). La note de passage examen 7 (à l'écrit), 8 (pour la compréhension), 8 (pour la lecture).

Compétences linguistiques à l'oral :

- Examen d'anglais comme langue étrangère sur Internet (iBT) (Test of English as a Foreign Language – internet-based (iBT). La note de passage 21;
- Examen oral en anglais (Test of Spoken English [TSE]). La note de passage 40;
- Systèmes d'évaluation de l'anglais international (International English Language Testing Systems [IELTS] academic (AC). La note de passage 6;
- Systèmes d'évaluation de l'anglais international (International English Language Testing Systems [IELTS] formation générale (GT). La note de passage 6; et
- Michener English Language Assessment Battery (MELAB). La note de passage 8.

Troisième étape : Expérience de travail

L'ACTRM étudie votre expérience de travail antérieure des cinq dernières années et dans la discipline pour laquelle vous faites la demande :

- Résonance magnétique
- Médecine nucléaire
- Radiothérapie
- Technologie en radiologie

Vous devez aussi présenter une lettre confirmant votre emploi le plus récent ou actuel. Cette lettre doit être rédigée sur le papier à en-tête de l'organisation et doit confirmer la date du dernier jour où vous avez travaillé, le nombre d'heures de pratique et une recommandation relative à votre travail comme technologue en radiologie médicale.

Quatrième étape : Examen d'agrément professionnel

L'ACTRM élabore et organise les examens nationaux d'agrément des disciplines suivantes : résonance magnétique, médecine nucléaire, radiothérapie et technologie en radiologie.

Pour passer votre examen de l'ACTRM à la date de votre choix, vous devez présenter votre demande au moins six mois avant la date d'échéance initiale.

Si vous êtes admissible à l'examen national d'agrément de l'ACTRM, vous devez en faire la demande et payer les frais appropriés. Les candidats admissibles ont droit à quatre essais pour réussir l'examen au cours d'une période de cinq ans.

L'examen est offert trois fois par année et à différents endroits partout au Canada.

Vous ne devez pas obligatoirement résider au Canada pour passer l'examen, mais vous devez y venir pour le faire.

Après avoir réussi l'examen, vous recevrez un certificat de l'ACTRM. Voici les quatre désignations professionnelles pour les technologues agréés :

- Technologue agréé en radiologie (t.e.r.);
- Technologue agréé en radiothérapie (t.e.t.);
- Technologue agréé en résonance médicale (t.e.r.m.); et,
- Technologue agréé en médecine nucléaire (t.e.m.n.).

Lorsque vous aurez reçu votre désignation professionnelle de l'ACTRM, vous devrez communiquer avec l'ATRMNB pour vous y inscrire.

De nombreuses ressources sont disponibles pour vous aider à trouver un emploi au Nouveau-Brunswick, y compris les organismes d'aide aux immigrants et les guichets emplois. Visitez www.gnb.ca/immigration.

Trouver un emploi au Nouveau-Brunswick

Il y a un besoin pour le TR dans les grandes villes et dans les plus petites communautés partout au Nouveau-Brunswick, et ce, dans l'une des deux langues officielles, le français ou l'anglais.

Prenez le temps de faire des recherches sur les exigences en matière d'emploi et d'élaborer un plan pour vous trouver un emploi. Demandez de l'aide; de nombreuses ressources sont mises à votre disposition avant et après votre arrivée au Nouveau-Brunswick.

Ressources supplémentaires

Association Canadienne des Technologues en Radiation Médicale
www.actrm.ca

Réseau de santé Horizon
www.horizonnb.ca

Réseau de santé Vitalité
www.santevitalitehealth.ca

Portail de l'immigration du Nouveau-Brunswick
www.gnb.ca/immigration

Citoyenneté et Immigration Canada
www.cic.gc.ca

Service Canada
www.servicecanada.gc.ca

Bureau d'orientation relative aux titres de compétences étrangers
www.competences.gc.ca

Service Nouveau-Brunswick
www.snb.ca

Emplois N.-B. www.emploisnb.ca

Outil Travailler au Nouveau-Brunswick
www.gnb.ca/immigration

Liaison atlantique PSFÉ
www.atlanticcanadahealthcare.ca

Avant votre arrivée

Alors que vous attendez de venir au Nouveau-Brunswick, vous pouvez accomplir plusieurs choses importantes pour augmenter vos chances de réussite. Vous trouverez des renseignements utiles sur le site Web de l'ACTRM (www.actrm.ca). Familiarisez-vous avec les documents que vous devrez fournir pour obtenir votre agrément et assurez-vous d'avoir tous les documents nécessaires avant de déménager au Canada.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (www.competences.gc.ca) est un organisme du gouvernement du Canada qui vous fournit des ressources utiles. Le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick met aussi à votre disposition des outils pour faire du Canada votre foyer. Consultez le site www.gnb.ca/immigration.

Le Nouveau-Brunswick est une province bilingue. Vous pourriez avoir à prouver vos compétences linguistiques en anglais ou en français, ou à passer un examen relatif à ce sujet. Consultez le site www.language.ca pour davantage de renseignements. Si vous devez améliorer vos compétences linguistiques, commencez avant votre arrivée au Canada.